

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 27 janvier 2021

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Roland PEYLET	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Anne BERRIAT
Pascal CLOUAIRE
Caroline WERKOFF

Salarié.e.s de la CNDP

Julie ANDRE, stagiaire
Juliette BIZE, stagiaire
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Elodie SAILLARD, stagiaire
Juliette ROHDE, chargée de mission
Daniel ROUSSEAU, chargé de mission
Marie-Liane SCHUTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 14h10 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. NOUVELLES DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT.E (L121-17 CE)

- **Projet de construction d'un pôle de data centers sur les communes du Coudray-Montceaux et Corbeil-Essonnes (Logistics Capital Partners et RTE)**

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - Logistics Capital Partners (LCP) :
 - Emmanuel Mercier, Associé
 - Estelle Vargas, Directrice du Développement
 - Mourad Jakiri, Manager Technique
 - Laure N'Guyen, Conseil juridique
 - Réseau Transport d'Electricité (RTE) :
 - Stephane Alves, Manager de projet
 - Alexandre Mariot, Chargé d'étude concertation
- Assistants du responsable du projet (Assistants à maîtrise d'ouvrage, « AMO »)
 - WSP, pilotage de projet :
 - Rabih Méouchy, Directeur du Pôle Privé
 - Hady Aboujaoude, Chef de Projet
 - Sennse, Concertation et communication : Marianne Riboullet, Directrice conseil
 - Cabinet juridique Boivin & Associés : Adrien de Premorel, Avocat collaborateur

Le 22 décembre 2020, LCP et RTE ont saisi la CNDP à propos du projet de construction d'un pôle de data centers sur les communes de Coudray-Montceaux et Corbeil-Essonnes. LCP présente le contexte territorial et les caractéristiques techniques du projet qui se situe sur une ancienne friche industrielle dépolluée par le porteur de projet.

Il présente les enjeux et impacts environnementaux du projet, ainsi que les alternatives identifiées par les responsables du projet à ce stade.

Il précise les montants d'investissement du projet, son état d'avancement et son calendrier prévisionnel. Sennse présente ensuite le dispositif d'information et de participation envisagé à ce stade.

Les échanges entre Commissaires et intervenant.e.s ont porté sur :

- Les attentes des responsables du projet vis-à-vis de la participation et des contributions des publics
- La possibilité de questionner son opportunité du projet ;
- Les marges de manœuvre du public relatives aux alternatives présentées ;
- L'importance des enjeux environnementaux, en particulier énergétiques des data centers ;
- L'accueil des impacts environnementaux par le territoire et le niveau potentiel de conflictualité, lié notamment aux précédentes pollutions.

Les échanges entre Commissaires ont porté sur l'impossibilité juridique de pleinement soumettre ce projet au droit à l'information et à la participation du public en raison des dispositions restrictives de l'article R.121-2 du code de l'environnement. Les Commissaires ont regretté que les projets d'implantation de data centers, qui emportent des enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire majeurs, ne soient soumis à aucune obligation d'information et de participation du public. Ils ont convenu d'adopter une recommandation.

Compte-tenu de ces éléments, et après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Nicole Klein et Jean-Louis Laure garant.e.s de la concertation préalable.

PROCÉDURES EN COURS

I. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

• Projets de parcs éoliens offshore au large de la Normandie et leurs raccordements (DGEC et RTE)

Intervenant.e.s :

- Responsable du projet (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) :
 - Sophie Murlon, directrice de l'énergie
 - Hermine Durand, cheffe du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines
 - Martin Salmon, chargé de mission au bureau de la production électrique
 - o DREAL Normandie : Damien Levallois, directeur de projet de parcs éoliens en mer
 - o RTE :
 - Régis Boigegrain, directeur exécutif en charge de la direction des affaires maritimes
 - Pierre Caccato, responsable de projets complexes et de démarches innovantes
 - Gro Waeraas de Saint-Martin, directrice de programmes
- Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Francis Beaucire, président ; Martine Bartolomei, Mireille Heers, Jean Trarieux, membres ; Luc Picot, secrétaire général

Le débat public sur ce projet s'est achevé le 19 août 2020. Le 19 octobre, la commission particulière chargée d'animer ce débat a publié son compte-rendu comprenant 13 demandes de précisions et recommandations. Les MO ont rendu public leurs réponses à ces recommandations et les enseignements qu'ils tirent du débat dans la décision du 4 décembre 2020 et dans un document complémentaire publié le 19 janvier 2021. Ces documents sont publiés sur les sites internet des maîtres d'ouvrage et de la CNDP.

En séance, les MO présentent les résultats du débat public et résument leurs engagements, disponibles dans les deux documents mentionnés ci-dessus.

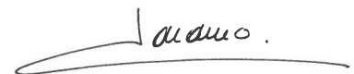
Le président de la CPDP donne son avis sur la qualité de cette réponse du MO et pose les questions complémentaires n'ayant pas trouvé suffisamment réponse selon lui, en particulier la planification de l'implantation de futurs parcs, la possibilité de pêcher au sein des parcs et l'intégration de l'expertise citoyenne dans l'élaboration du projet. Il précise que la concertation de suivi doit se fonder sur les réponses à apporter aux recommandations de la CPDP.

Les échanges entre la Commission nationale et les intervenant.e.s ont porté sur

- Le calendrier des décisions suite au débat public,
- L'intégration des enseignements du débat public dans le cahier des charges afin que le choix des candidats ne soit pas déterminé par le critère prix,
- Les modalités d'association du public dans l'élaboration du projet.

Les MO quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre la CPDP et les Commissaires autour principalement des enjeux majeurs de la concertation continue.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le compte-rendu de la CPDP et la réponse des MO, formule un avis sur la qualité de cette réponse et désigne Dominique Pacory et Jean Trarieux garants de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', with a long horizontal flourish underneath.

Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

DGEC : Direction Générale de l'Energie et du Climat

LCP : Logistics Capital Partners

RTE – Réseau Transport d'Electricité